

**ARRÊTÉ**

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Ministre de la Culture,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961
- VU le décret n° 81 646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T É :

Article Premier : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures du cinéma le Louxor situé 170, boulevard de Magenta et Boulevard de la Chapelle sans numéro à PARIS (10ème) figurant au cadastre Section 10 01 AA sous le numéro 4 d'une contenance de 5 a 78 ca et appartenant à la Société Pathé Cinéma, Société Anonyme constituée le 21 novembre 1939, ayant son siège social 6, rue Francoeur à PARIS (18ème) et pour représentant responsable Monsieur VERCEL Pierre, Directeur Général, demeurant 6, rue Francoeur à PARIS (18ème).

Cette Société en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 en tant qu'elle a remplacé la Société des Théâtres Cinématographiques Pathé puis la Société Nouvelle Pathé Cinéma.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsable, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le

~~Pour le Ministre de la Culture~~  
~~Le Ministre du Patrimoine~~

C. PAITYM